



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 5986

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge M. le ministre du redressement productif sur l'application de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives. En effet il semblerait que le décret prévu par l'article 66 de ladite loi n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

L'article 66 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relatif à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives fournit à l'État les moyens législatifs nécessaires pour préciser les activités géothermiques qui relèvent ou non du code minier et simplifier les dispositions réglementaires applicables aux activités géothermiques à très basse température. Un projet de décret d'application de cette loi a été élaboré. Il a été soumis à la consultation du public sur le site internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 2 août au 15 septembre 2013. Ce texte réglementaire doit assurer un développement pérenne de la filière et permettre un déploiement accéléré d'installations géothermiques de qualité, tout en assurant la préservation de l'environnement et la sécurité des populations. Son élaboration s'est appuyée sur une concertation avec les différentes parties prenantes et les professionnels du secteur. A la suite de cette consultation, des questions sont apparues comme devant faire l'objet d'approfondissements. Il s'agit notamment des profondeurs auxquelles s'appliqueraient les différentes procédures, les puissances visées et les outils qui seront utilisés pour définir les zones où s'appliqueront les différentes procédures : déclaration simple, déclaration avec avis d'expert ou autorisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5986

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5351

Réponse publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 12037